

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite\\_001 | Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.CollectionBoite\\_001-12-chem | T \[torture?\] ItemAlec Mellor, La Torture, son histoire, son abolition, sa réapparition au XXème siècle | La torture et le crimen majestatis](#)

## **Alec Mellor, La Torture, son histoire, son abolition, sa réapparition au XXème siècle | La torture et le crimen majestatis**

**Auteur : Foucault, Michel**

### **Présentation de la fiche**

Coteb001\_f0244

SourceBoite\_001-12-chem | T [torture?]

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Note éditoriale#ENI ; édition choisie: <http://data.bnf.fr/ark:/12148/cb32439362h>

Personnes citées[Mellor, Alec](#)

Références bibliographiques[Mellor, La Torture, son histoire, son abolition, sa réapparition au XXème siècle](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb350435360>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### **Références éditoriales**

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

---

### **Données de data.bnf.fr**

AUTEUR : Mellor, Alec (1907-06-09 -- 1907-06-09)

TITRE La Torture : son histoire, son abolition, sa réapparition au XXe siècle

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1949

EDITEUR Paris : les Horizons littéraires , cop. 1949



La torture et le crime majestueux

A l'origine, il était impossible de torturer /  
citoyen. Mais ce fut possible à partir du moment  
où fut défini ~~et sera~~ le crime majestueux.

1. Dans la République, il y avait 2 crimes qui étaient  
à la perdue de vue : le meurtre suum, puni de l'indul-  
gence. On appliquait aux 5<sup>es</sup> vices ou punitions.  
celui le plus de mort.

Le crime inhumain et majestueux puni : qui fut  
à torturer maltraiter les tribuns de la police, aux quels  
on avait reconnu la sacrosancté politique.

2. A partir du 1<sup>er</sup> siècle on essaya de leur  
attribuer un 2<sup>e</sup> crime (Sylla : Lex Cornelia  
majestatis)

3. fut avec Auguste qui approuva la Lex Julia  
majestatis, où le crime majestueux admit et  
le genre, et la perdue de vue (trahison) en plus la +  
sua.



peut être torturé, ~~et sera~~ et chef d'impudence  
servile, ou de devenir accusateur subordonné  
d'interdiction de toutes les autres qualifications civiles.  
(Tac. Ann. III, 38)

